

FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil [\(1\)](#). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil [\(2\)](#).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

[\(1\)](#) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts ([JO L 173 du 12.6.2014, p. 149](#)).

[\(2\)](#) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs ([JO L 84 du 26.3.1997, p. 22](#)).

Délai de réflexion précontractuel pour l'investisseur potentiel non averti

Les investisseurs potentiels non avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent, à tout moment, révoquer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de crowdfunding sans justification et sans encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires.

Il peut être exercé en envoyant un courriel à info@spreds.com, en indiquant pour quelle offre le droit de rétractation est exercé, la date de l'offre d'investissement ou de la manifestation d'intérêt, le montant et le nom de l'investisseur. Cet e-mail entraînera l'annulation de l'offre d'investissement ou de l'expression d'intérêt et le remboursement du montant nominal de l'instrument souscrit et de la commission de souscription, le cas échéant (conjointement dénommés le « **Montant de la souscription** »).

Aperçu de l'offre de financement participatif

Identifiant de l'offre	699400GU9MP5ZWYENM2700010461
Porteur du projet et nom du projet	CASC8 SRL (la « Société Sous-Jacente ») – CASC8 1A
Type d'offre et type d'instrument	L'offre consiste en une souscription aux Notes Participatives ('Equity-Linked-Notes'), émises par Spreds Finance, ayant pour sous-jacent des actions de CASC8 SRL (l'« Actif Sous-Jacent »), sous forme de pass-through.
Objectif de financement visé	L'objectif de financement est de 25 000 €, hors frais de souscription. La devise est en EUR.
Date limite	22/05/2024, avec une prolongation possible de 3 mois jusqu'au 22/08/2024 au plus tard.

Partie A: Informations sur le(s) porteur(s) de projet et sur le projet de financement participatif

(a)	Porteur de projet et projet de financement participatif Identité: CASC8 SRL, enregistrée auprès de la CBE sous le numéro BE 0656.577.261 et constituée le 09/06/2016 Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SRL) Coordonnées: Dijlestraat 3, 3140 Keerbergen, marc@casc8.life , +32 495 522 474, https://www.casc8.org/ Propriété: Depuis la constitution de la société, 100% des actions sont détenues par l'entrepreneur (Marc Hendrikx). Dirigeants: Gestion journalière: <ul style="list-style-type: none">Marc Hendrikx: fondateur, administrateur délégué et CEO (https://www.linkedin.com/in/marc-hendrikx-38b4191b9)Paul Celen: CFO (https://www.linkedin.com/in/paul-celen-0754272a) Un conseil d'administration sera mis en place après le tour de financement.
(b)	Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Au sein du porteur de projet, la personne responsable est: Marc Hendrikx (CEO). La déclaration de cette personne concernant la responsabilité à l'égard des informations contenues dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil, figure à l' annexe A .
(c)	Principales activités du porteur de projet; produits ou services proposés par le porteur de projet L'insuffisance cardiaque (IC) est un problème de santé mondial majeur qui touche environ 64,3 millions de personnes dans le monde. L'insuffisance cardiaque est associée à une augmentation substantielle de la morbidité et de la mortalité, à une mauvaise qualité de vie et à un fardeau économique nettement plus lourd pour les systèmes de santé nationaux. CASC8 développe une thérapie régénérative pour l'insuffisance cardiaque, utilisant des cellules souches autologues de l'appendice auriculaire ou CASC, qui inversent la diminution de la fonction cardiaque en remplaçant le tissu cardiaque perdu. CASC8 redonne une vie normale aux patients atteints d'insuffisance cardiaque, en utilisant des cellules autologues dérivées de l'appendice auriculaire. Les patients dont la fraction d'éjection ventriculaire gauche globale est réduite seront les mieux servis par cette thérapie, en particulier ceux dont les ventricules sont dilatés. Une amélioration moyenne de 15 % de la FEVG rétablira la fonction cardiaque à un niveau (presque) normal.

(d)	<p>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet: Les états financiers les plus récents du porteur de projet peuvent être consultés ici: https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise/0656577261. Les états financiers les plus récents de l'SPV qui s'interpose entre le porteur de projet et l'investisseur peuvent être consultés ici: https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise/0538839354.</p>																																				
(e)	<p>Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années (dans la mesure où ils sont disponibles) Les montants ci-dessous sont indiqués en EUR.</p> <table border="1" data-bbox="143 268 1484 604"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Marge brute</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>EBITDA</td> <td>- 5 691,63</td> <td>-17 972,82</td> <td>6 144,02</td> </tr> <tr> <td>Marge opérationnelle (EBIT)</td> <td>- 5 691,63</td> <td>-17 972,82</td> <td>6 144,02</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice net</td> <td>- 5 733,73</td> <td>-18 017,82</td> <td>6 099,52</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>127,82</td> <td>84 741,42</td> <td>94 879,62</td> </tr> <tr> <td>Dette nette; Ratio dette/fonds propres</td> <td>-9,0082821</td> <td>5,120667839</td> <td>4,189219428</td> </tr> <tr> <td>Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>CASC8 tient à préciser que, comme toute jeune société de biotechnologie en phase d'essai clinique, il n'y a actuellement aucun revenu. Cependant, CASC8 est largement subventionné par des bourses institutionnelles (VLAIO).</p>	Année	2020	2021	2022	Chiffre d'affaires	-	-	-	Marge brute	-	-	-	EBITDA	- 5 691,63	-17 972,82	6 144,02	Marge opérationnelle (EBIT)	- 5 691,63	-17 972,82	6 144,02	Bénéfice net	- 5 733,73	-18 017,82	6 099,52	Total des actifs	127,82	84 741,42	94 879,62	Dette nette; Ratio dette/fonds propres	-9,0082821	5,120667839	4,189219428	Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs	1	1	1
Année	2020	2021	2022																																		
Chiffre d'affaires	-	-	-																																		
Marge brute	-	-	-																																		
EBITDA	- 5 691,63	-17 972,82	6 144,02																																		
Marge opérationnelle (EBIT)	- 5 691,63	-17 972,82	6 144,02																																		
Bénéfice net	- 5 733,73	-18 017,82	6 099,52																																		
Total des actifs	127,82	84 741,42	94 879,62																																		
Dette nette; Ratio dette/fonds propres	-9,0082821	5,120667839	4,189219428																																		
Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs	1	1	1																																		
(f)	<p>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.</p> <p>Objet: La vision de CASC8 est d'amener la technologie des cellules souches auriculaires cardiaques (CASC) du stade préclinique actuel à l'application chez le patient dans la pratique clinique quotidienne, et de rendre la technologie accessible à un large groupe de patients, sur la base d'une production et d'une logistique rentables des produits médicinaux de thérapie avancée (ATMP). CASC8 souhaite repenser la production de produits à base de cellules souches autologues, en réduisant le coût total. CASC8 développe une thérapie régénérative pour l'insuffisance cardiaque (IC), utilisant des cellules souches autologues de l'appendice auriculaire ou CASC, qui inversent la diminution de la fonction cardiaque en remplaçant le tissu cardiaque perdu. Le traitement de l'insuffisance cardiaque à l'aide de la technologie CASC comprend les étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Diagnostic</i> de l'insuffisance cardiaque - <i>Le prélèvement des CASC</i> (dans l'oreillette du cœur) fait partie intégrante d'une intervention chirurgicale cardiaque classique ou peut être effectué au cours d'une procédure autonome, élective (non urgente), à accès minimal. - <i>Expansion</i> : Dans une salle blanche GMP, les CASC sont isolées et expansées, atteignant un nombre de cellules d'environ 500 millions en 21 jours, ce qui coïncide avec le passage 3. - <i>Transplantation</i> : Les CASC autologues sont transplantées au cours d'une procédure percutanée non invasive d'injection de cellules souches trans endocardiques (TESI) d'une durée maximale de 2 heures. Les CASC sont administrées dans la zone frontière entre le tissu cardiaque nécrosé et le tissu cardiaque sain, à l'aide d'une cartographie électro-anatomique/mécanique. La cartographie du cœur humain prend 30 à 40 minutes, suivie de l'injection des CASC, qui prend 30 à 60 minutes. Les études de sécurité et de faisabilité menées sur des mini-porcs n'ont révélé aucun risque pour le cœur. <p>CASC8 possède les points forts suivants en tant que société de thérapie cellulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population cible croissante pour l'IC, dans le monde entier - La phase préclinique est terminée - Accès rapide au marché (2028) - Approche holistique du développement du MTA et de la technologie de production. <p>Besoins financiers Les besoins financiers de CASC8 peuvent facilement être divisés en 2 phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase A (essais cliniques phase I + IIa) - Phase B (essais cliniques phase IIb + III) <p>Voir https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8 pour plus d'informations.</p> <p>Utilisation des fonds levés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essais cliniques phase 1 + 2a : 44,40% (Certification FAGG, tests, lots autologues 20 pts+10 contrôle, banque de tissus, frais de centre, cathéter) - CRO : 18,22% (Suivi indépendant des essais cliniques) - Frais de personnel : 30,02% (1/2 de l'équipe de direction (CEO, CFO), 2 biologistes cellulaires ETP, 1/2 responsable de l'administration et de l'approvisionnement, service juridique) - Autres coûts : 7,36% (équipement, voyages, services, frais généraux) <p>Principales caractéristiques: Cette offre concerne un investissement dans des Notes Participatives émises par le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance. Ce compartiment a droit aux revenus de l'Actif Sous-Jacent (des actions de CASC8 SRL). Sur la totalité du montant collecté pendant la période de l'offre, un montant de 500 € par Note Participative sera utilisé pour acquérir l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où les conditions auxquelles cette offre est soumise soient remplies.</p>																																				

Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement

(a)	<ul style="list-style-type: none"> - Montant cible minimal de capitaux à lever pour la présente offre de financement participatif : 25 000 €, hors frais de souscription. - Le porteur de projet et le prestataire de services de crowdfunding n'ont pas encore proposé d'offres pour ce projet de financement participatif.
(b)	<p>Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever: 22/05/2024, avec une prolongation possible de 3 mois.</p>
(c)	<p>Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre: 22/05/2024 Prolongation: maximum 3 mois, jusqu'au 22/08/2024 au plus tard. Conditions de prolongation: Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 22/05/2024 soit d'au moins 20 000 €.</p>

	<p>Conséquences de la prolongation: Les investisseurs ayant souscrit aux Notes Participatives avant une prolongation éventuelle de la période de souscription en seront informés par e-mail et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant 4 jours calendaires, à compter du jour de l'envoi de cet e-mail.</p> <p>Clôture anticipée: l'offre peut être clôturée de manière anticipée dès que le montant minimum de l'offre, soit 25 000 €, a été atteint. La fermeture anticipée de l'offre peut également être décidée si le montant total des ordres contenus dans les formulaires de souscription signés et transférés à Spreds Finance atteint le montant maximum de l'offre.</p> <p>Conséquences si l'objectif de financement n'est pas atteint à la date limite: Si l'objectif de financement n'est pas atteint, les Notes Participatives ne seront pas émises et toutes les souscriptions à cette offre seront annulées. Les investisseurs seront remboursés du montant de leur souscription respectif (montant nominal des Notes Participatives + frais de souscription) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective.</p>																													
(d)	Montant maximal de l'offre: 625 000 €.																													
(e)	<p>Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif:</p> <p>La société a déjà réussi à sécuriser 875 000 € à travers des investisseurs institutionnels (voir ci-dessous : (f) Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif). Il n'est donc actuellement pas prévu que le porteur de projet investisse dans ce tour de financement.</p>																													
(f)	<p>Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif :</p> <p>Le tableau ci-dessous est basé sur une valorisation pré-money de 17 000 000 € (c'est-à-dire la valorisation pré-money maximale pour ce projet lors de ce tour de financement). Les pourcentages ont été arrondis à deux décimales.</p> <p>Scénario 1 : Le tour de financement atteint ses objectifs minimums. Le minimum requis pour valider le tour de table est levé à travers la présente offre. Les entrepreneurs et autres investisseurs n'investissent que ce qu'ils se sont engagés à investir ou la différence entre l'objectif minimum du tour et l'investissement du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance.</p> <p>Scénario 2 : Le tour de financement atteint ses objectifs maximaux. Le montant maximum de cette offre est atteint et les entrepreneurs et autres investisseurs investissent la différence entre l'objectif maximum du tour et l'investissement du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Nouveaux investissements</th> <th colspan="2">% d'actions après l'investissement</th> </tr> <tr> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance</td> <td>25 000 €</td> <td>625 000 €</td> <td>0,15%</td> <td>3,32%</td> </tr> <tr> <td>Entrepreneurs</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>98,69%</td> <td>90,31%</td> </tr> <tr> <td>Autres investisseurs</td> <td>200 000 €</td> <td>1 200 000 €</td> <td>1,16%</td> <td>6,37%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>225 000 €</td> <td>1 825 000 €</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Comme mentionné ci-dessus, CASC8 a déjà pu sécuriser des fonds des investisseurs institutionnels. La société recevra notamment 675 000 € de VLAIO en subvention et 200 000 € de BAN VLAANDEREN sous forme de fonds propres (equity). Etant donné que VLAIO ne recevra pas de parts en échange de la subvention, cet investissement n'a pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.</p>		Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2	Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance	25 000 €	625 000 €	0,15%	3,32%	Entrepreneurs	0 €	0 €	98,69%	90,31%	Autres investisseurs	200 000 €	1 200 000 €	1,16%	6,37%	Total	225 000 €	1 825 000 €	100%	100%
	Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement																											
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2																										
Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance	25 000 €	625 000 €	0,15%	3,32%																										
Entrepreneurs	0 €	0 €	98,69%	90,31%																										
Autres investisseurs	200 000 €	1 200 000 €	1,16%	6,37%																										
Total	225 000 €	1 825 000 €	100%	100%																										

Partie C: Facteurs de risque

Type 1 - Risque associé au projet

1. Risque lié à l'exactitude des prévisions et au coût de la thérapie

Risque: La thérapie régénératrice sera coûteuse et principalement utilisée pour les patients âgés. Le 'produit' pharmaceutique traditionnel est une approche 'un seul médicament pour tous les patients'. Les thérapies régénératives sont adaptées à chaque patient, ce qui entraîne des coûts élevés.

Conséquence: Si les objectifs commerciaux ne sont pas atteints, la société n'atteindra pas le seuil de rentabilité dans un premier temps et ne deviendra pas rentable par la suite. La fixation d'objectifs incorrects (par exemple en raison d'une connaissance insuffisante du marché) peut entraîner une baisse de l'évaluation en cas de sortie éventuelle, parce que le plan d'entreprise n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistant. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de la société avec une perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: L'abaissement du coût par traitement est un défi pour ce projet de développement, mais il est déjà abordé, car seules les thérapies régénératives qui sont abordables seront mises en œuvre avec succès à grande échelle dans la clinique. En effet, si ce risque survient, tout sera mis en œuvre pour convaincre les autorités de rembourser le traitement, en démontrant sa supériorité en termes de survie et de gain de qualité.

2. Le risque lié à la nécessité d'un nouveau financement

Risque: Étant donné la phase de développement du projet, il est probable qu'il y aura un besoin de nouveaux financements.

Conséquence: D'une part, il existe un risque que la société ne trouve pas d'investisseurs, ce qui conduirait à la dissolution ou à la faillite de la société, l'investisseur perdant alors une partie ou la totalité de son investissement. D'autre part, il est possible que la société trouve de nouveaux investisseurs, ce qui entraînera une dilution, qui sera encore plus importante si une valorisation inférieure à celle d'aujourd'hui est utilisée.

Observation: Les investisseurs auront la possibilité de réinvestir dans de nouveaux tours de table, aux conditions d'investissement en vigueur à ce moment-là.

Type 2 - Risque associé au secteur

1. Le risque lié à l'étude clinique

Risque: Comme il s'agit d'un premier essai clinique, l'efficacité chez l'homme n'a pas encore été établie.

Conséquence: Dans le cas improbable où l'efficacité ne pourrait être établie, une analyse de sous-groupe sera effectuée pour affiner les indications. Cela pourrait conduire à une valorisation plus faible en cas de sortie éventuelle parce que le plan d'affaires n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistant. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de CASC8, avec une perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: La preuve du concept est déjà clairement établie dans un modèle animal représentatif de grande taille. Les investigateurs sont pleinement conscients du fait que les modèles précliniques animaux ne peuvent pas être une réplique exacte de la condition humaine. Pour tenir compte de cette différence d'un point de vue statistique, un échantillon de 20 sujets d'étude est suffisant pour atteindre une puissance de 90 %, au cas où le score de la FEVG serait supérieur d'au moins 4,5 % dans le groupe de traitement par rapport au groupe de contrôle.

2. Le risque lié à la concurrence

Risque: A la connaissance de CASC8, il n'existe actuellement aucune tierce partie déployant des efforts économiques et scientifiques substantiels, par le biais de diverses initiatives, pour développer une technologie identique à celle du projet CASC.

Conséquence: Ce point n'est pas applicable à l'heure actuelle. Dans le cas où ce risque se réaliserait, cela pourrait conduire à une valorisation plus faible en cas de sortie éventuelle parce que le plan d'affaires n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistant. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de CASC8, avec une perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: Une veille technologique continue et un suivi des avancées et des mesures prises par les concurrents identifiés seront effectués pendant et au-delà de la durée du projet, par la réalisation régulière d'études de marché et de technologie.

Type 3 - Risque lié à l'insolvabilité et à la faillite du porteur de projet

Risque: Le risque d'insolvabilité signifie que CASC8 ne dispose pas des fonds suffisants pour faire face à ses échéances de paiement (cessation de paiement).

Conséquence: Si la société ne trouve pas de financement alternatif (ébranlement de crédit), elle peut faire faillite. L'insolvabilité ou la faillite de CASC8 peut entraîner des rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, une perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: CASC8 tient à préciser que, comme toute jeune société de biotechnologie en phase d'essai clinique, il n'y a actuellement aucun revenu. Cependant, CASC8 est largement subventionné par des bourses institutionnelles (VLAIO).

Type 4 - Risque de rendements inférieurs, retardés ou inexistantes.

1. Risque lié à l'absence de garanties

Risque: Ni les actions de CASC8 ni les Notes Participatives du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance ne fournissent de garanties de rendement ou de remboursement du capital investi.

2. Risque lié à l'absence de rendement fixe

Risque: Les Notes Participatives n'offrent pas un rendement fixe. Le rendement des Notes Participatives dépend uniquement de la performance de l'Actif Sous-Jacent, à savoir les actions ordinaires de CASC8.

Conséquence pour les deux risques: Si les prévisions du porteur de projet ne se concrétisent pas (dans le délai prédéterminé), il y a un risque de rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, de perte partielle ou totale du capital investi.

Observation pour les deux risques: Les investisseurs qui souscrivent aux Notes Participatives supportent le même risque économique que s'ils investissaient directement en tant qu'actionnaires de CASC8.

Type 5 - Risque de défaillance du véhicule de financement

Risque: Bien que chaque compartiment de Spreds Finance soit 'bankruptcy-remote' par rapport aux autres compartiments et par rapport aux obligations générales de Spreds Finance elle-même (ce qui signifie que les créanciers ne peuvent pas se retourner contre un compartiment sur lequel ils n'ont pas de droits directs), il existe un risque théorique d'insolvabilité.

Conséquence: Si une telle insolvabilité se produit, les titulaires de Notes Participatives peuvent être exposés au risque d'un retard important dans le recouvrement de leur investissement.

Observation: La probabilité de survenance de ce risque est extrêmement faible compte tenu de la structure et de l'organisation de Spreds Finance, en particulier le mécanisme de compartimentation et le 'bankruptcy-remoteness' décrit ci-dessus. Chaque prise de participation ou prêt accordé à un porteur de projet est comptabilisé dans un compartiment distinct et fait l'objet d'un traitement comptable approprié, compte tenu du fait que la comptabilité est tenue par compartiment. En raison (i) des conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, (ii) des statuts de Spreds Finance et (iii) de l'article 10 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finance et par dérogation aux articles 7 et 8 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, les actifs d'un compartiment donné sont exclusivement affectés à la garantie des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment.

Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement

1. Risque lié à l'absence d'un marché secondaire organisé pour les Notes Participatives.

Risque: Ni le porteur de projet ni Spreds Finance n'organisent un marché secondaire pour les Notes Participatives. C'est donc à l'investisseur lui-même de trouver un acheteur pour ses Notes Participatives. Étant donné l'absence d'un marché secondaire pour les Notes Participatives, il n'y a aucun moyen d'établir de manière adéquate une méthode de fixation comparative des prix pour les Notes Participatives.

Conséquence: un détenteur de Notes Participatives peut ne pas être en mesure de trouver un acheteur pour les Notes Participatives qu'il souhaite vendre (au prix auquel il souhaite les vendre).

Observation: L'intention n'est pas de vendre les Notes Participatives mais de vendre l'Actif Sous-Jacent, souvent à l'occasion de la vente de la Société Sous-Jacente elle-même (voir l'annexe B(d)).

2. Risque lié au vote de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives concernant la vente de l'Actif Sous-Jacent.

Risque: Toute décision de Spreds Finance de vendre des actions de CASC8 est soumise à l'approbation des titulaires de Notes Participatives représentant au minimum 75% des Notes Participatives en circulation, sauf si Spreds Finance est obligé de les vendre en vertu d'une disposition contractuelle ou légale.

Observation: Les investisseurs supportent donc le risque que l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives refuse d'approuver la vente de la participation, auquel cas tous les investisseurs seront liés par cette décision et devront donc attendre pour obtenir le remboursement des Notes Participatives.

Type 7 - Autres risques

1. Risque lié à l'absence d'une analyse par Spreds Finance

Risque: Spreds Finance n'a pas effectué d'analyse du projet proposé ou de la situation financière de la Société Sous-Jacente.

Conséquence: Tout investisseur envisageant de souscrire des Notes Participatives doit faire sa propre analyse de la solvabilité, de l'activité, de la situation financière et des perspectives de CASC8.

Observation: Toute décision d'investir dans des Notes Participatives doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Le modèle de Spreds Finance ne prévoit pas de proposer des projets analysés aux investisseurs mais plutôt de permettre aux investisseurs d'investir, en ayant fait leurs propres analyses.

Partie D: Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières

(a) Montant total et types de valeurs mobilières		
	Instruments émis pour cette offre	Actif Sous-Jacent
Type et sorte	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit à un titre de dette émis par le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance, à savoir une Note Participative (Equity-Linked-Notes). Ce titre est le miroir économique d'une prise de participation dans la Société Sous-Jacente et donne droit à la même plus-value. Il ne donne toutefois pas droit aux votes comme un actionnaire classique puisque seul le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance devient actionnaire.	Actions de CASC8 SRL
Devise	La devise est en EUR. Un maximum de 1 250 Notes Participatives sera émis. La dénomination est: "Note Participative CASC8 1A".	La devise est en EUR.
Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité	Toutes les Notes Participatives sont émises pour le même montant nominal et confèrent à tout moment aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. Les droits et les recours	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de CASC8, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de

		des titulaires de Notes Participatives sont limités aux actifs du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance.	la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.
(b)	Prix de souscription:	Chaque Note Participative a un montant nominal de 500 €, auquel s'ajoutent des frais de souscription s'élevant à maximum 5% du montant nominal par Note Participative (soit 25 €). Le prix total de souscription d'une Note Participative est donc de 525 € maximum.	
(c)	Sur-souscriptions:	Les sur-souscriptions ne seront pas acceptées pour cette offre.	
(d)	Conditions de souscription et de paiement	<p>- Date de Clôture: La date à laquelle la période de souscription de cette offre prend effectivement fin (soit le 22/05/2024 ou au plus tard le 22/08/2024 en cas de prolongation).</p> <p>- Date Effective: Au plus tard 6 mois après la Date de Clôture, soit le 22/11/2024 (ou le 22/02/2025 en cas de prolongation).</p> <p>- Conditions suspensives de l'offre: Les Notes Participatives ne seront émises que si, dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Clôture (donc à la Date Effective), les conditions suspensives cumulatives et préalables à la souscription d'actions de CASC8 par Spreds Finance énumérées ci-dessous sont remplies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant total des engagements de souscription à ce tour de financement atteint au moins 900 000 € et ne dépasse pas 2 500 000 €. Les montants apportés par VLAIO (à hauteur de 675 000 € et sous forme de subvention) et de BAN Vlaanderen (à hauteur de 200 000 € et sous forme de fonds propres/equity) sont compris dans ces engagements. - L'augmentation de capital est réalisée sur la base d'une valorisation pré-money de maximum 17 000 000 €. - Spreds Finance participera à l'augmentation de capital pour un montant égal au résultat de la souscription des Notes Participatives du compartiment CASC8 1A. Ce montant doit être au minimum de 25 000 €. <p>- Prix de souscription: Le montant de souscription est intégralement payé lors de la souscription aux Notes Participatives CASC8 1A. Les fonds sont versés sur un numéro de compte dédié au compartiment CASC8 1A et seront donc compartimentés dès réception. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</p>	
(e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs	Date de livraison : au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Dans le cas où une ou plusieurs des conditions suspensives ne seraient pas remplies à la Date Effective, les Notes Participatives ne seront pas émises et les investisseurs seront remboursés de leur prix de souscription respectifs (sans intérêts) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Si un investissement peut avoir lieu avant ou à la Date Effective, Spreds Finance deviendra un actionnaire de la Société Sous-Jacente et émettra des Notes Participatives. À ce moment-là, les investisseurs trouveront un relevé de leur investissement dans leur profil en ligne et seront informés de l'augmentation de capital par courrier électronique. Spreds Finance peut être contacté à l'adresse info@spreds.com . Le prestataire de services de financement participatif ne fournit pas de services de conservation.	

Partie E: Informations sur les entités ad hoc

(a)	Une entité ad hoc s'interpose entre le porteur de projet et l'investisseur, notamment le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance.
(b)	Coordonnées de l'entité ad hoc: Spreds Finance SA, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0538.839.354, dont le siège est situé Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles, Belgique. Son site web est le suivant: www.spreds.com

Partie F: Droits des investisseurs

(a)	<p>Principaux droits attachés aux valeurs mobilière (Notes Participatives)</p> <p><u>Remarque importante:</u> les Notes Participatives représentent l'investissement proposé et leurs principaux droits sont décrits ci-dessous. Les droits relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont décrits à la section F (e). Les Notes Participatives donnent droit à la plus-value de l'Actif Sous-Jacent, à titre de <i>pass-through</i>. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A. (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</p> <p>Droit aux dividendes: Les Notes Participatives ne rapportent pas de dividendes en elles-mêmes mais donnent droit au titulaire à tous les revenus de l'Actif Sous-Jacent, tels que les dividendes (« Produit Variable »). Si la Société Sous-Jacente distribue des dividendes, Spreds Finance les versera aux titulaires de Notes Participatives, endéans 15 jours ouvrables après la date à laquelle elle les reçoit. Cette distribution (ainsi que la distribution de tous les produits éventuels) constitue la seule obligation de paiement de Spreds Finance liée aux Notes Participatives avant la date d'échéance (étant la date à laquelle le compartiment CASC8 1A a définitivement cessé de détenir l'Actif Sous-Jacent) (la « Date d'Échéance »). Le paiement d'intérêts fixes est par conséquent expressément exclu. Les montants payables par Spreds Finance aux titulaires de Notes Participatives sont, en substance, variables. Le montant à verser pour chaque Note Participative correspond au Produit Variable payable après déduction des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent (« Produit Variable Net »), divisé par le nombre de Notes Participatives émises.</p> <p>Droits de vote: Les assemblées générales des titulaires de Notes Participatives seront convoquées si des décisions doivent être prises qui affectent négativement les droits ou la situation économique des titulaires de Notes Participatives, telles qu'une décision visant à modifier les conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, une décision visant à modifier les droits et obligations de Spreds Finance en ce qui concerne les actions de CASC8, une décision pouvant avoir pour conséquence de demander aux titulaires de Notes Participatives de verser des sommes supplémentaires à Spreds Finance pour couvrir le financement de dépenses. Les résolutions de l'assemblée générale sont contraignantes pour tous les titulaires de Notes Participatives, même pour les titulaires de Notes Participatives absents ou dissidents. L'assemblée générale délibère et adopte valablement des résolutions si au moins la moitié des Notes Participatives est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est requise et la deuxième réunion délibérera et décidera valablement, quel que soit le nombre de Notes Participatives en circulation représenté. Les résolutions sont adoptées par l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées. Chaque Note représente une voix.</p> <p>Droit d'accès à l'information: Les investisseurs recevront des e-mails de mise à jour lorsque la Société Sous-Jacente ou Spreds Finance enverra une mise à jour.</p> <p>Notifications: Toutes les notifications aux détenteurs de Notes Participatives (y compris les convocations aux assemblées générales des titulaires de Notes Participatives) sont valablement effectuées par des courriers électroniques envoyés directement à l'adresse électronique du détenteur de Notes Participatives. En souscrivant aux Notes Participatives, les titulaires de Notes Participatives renoncent à toute autre formalité éventuelle, notamment pour la convocation des assemblées générales des titulaires de Notes Participatives.</p> <p>Droits de préemption: Il n'y a pas de droit de préemption sur les Notes Participatives.</p> <p>Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance en cas de liquidation: Spreds Finance remboursera le produit net (le « Produit Net ») aux titulaires de Notes Participatives à la Date d'Échéance. Le Produit Net comprend toutes les sommes perçues par Spreds Finance de l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été distribuées en tant que Produit Variable Net, déduites des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où lesdites dépenses n'ont pas déjà été déduites au moment du paiement du Produit Variable Net. Chaque Note Participative bénéficie du droit à un montant correspondant au Produit Net divisé par le nombre de Notes Participatives. Le montant remboursé pour tous les Notes Participatives est plafonné au montant du Produit Net disponible dans le compartiment CASC8 1A à la Date d'Échéance. Assujéti de ce plafond, elle correspond à la somme des montants suivants :</p>
-----	---

- Le montant à recevoir par les titulaires de Notes Participatives pour obtenir le montant total, compte tenu du Produit Net Variable reçu avant la Date d'Échéance, d'un rendement annuel capitalisé de 5% du prix total de souscription de la Date Effective à la Date d'Échéance (le "**Montant Prioritaire**"). Le Montant Prioritaire est calculé à un taux de 1,00013368 [calculé comme suit $1,05^{(\frac{1}{365})}$], qui correspond au nombre total de jours entre la Date Effective et la Date d'Échéance. Cet exposant correspond au rendement annuel de 5% converti en un rendement journalier de 0,13368% sur toute la durée de l'investissement; et
 - 80% de la valeur du compartiment CASC8 1A à la Date d'Échéance excédant le Montant Prioritaire (le cas échéant).
- Le solde du compartiment CASC8 1A à la Date d'Échéance (c'est-à-dire 20% de la valeur du compte de CASC8 1A excédant le Montant Prioritaire) sera retenu par Spreds Finance au titre de commission de performance (le cas échéant).
- (g) Droits de rachat:** Les Notes Participatives peuvent être converties ou remboursées en actions de la Société Sous-Jacente si et quand cette société est cotée en bourse.

Partie H: Frais, informations et recours

(a)	<p>Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif</p> <p>Les montants et les pourcentages sont calculés pour un investissement hypothétique de 10 000 € et sur une base annuelle.</p> <table border="1" data-bbox="124 504 1516 1713"> <thead> <tr> <th data-bbox="124 504 335 560"></th> <th data-bbox="335 504 877 560">Frais, charges et autres coûts</th> <th data-bbox="877 504 1428 560">En % du montant total investi</th> <th data-bbox="1428 504 1516 560">en EUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="124 560 335 705">Unique</td> <td data-bbox="335 560 877 616">Frais d'entrée : frais de souscription</td> <td data-bbox="877 560 1428 616">5%</td> <td data-bbox="1428 560 1516 616">500</td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 616 1516 683"><i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 683 1516 761"><i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="124 761 335 795">Courant</td> <td data-bbox="335 761 877 795">Non applicable</td> <td data-bbox="877 761 1428 795">0%</td> <td data-bbox="1428 761 1516 795">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="124 795 335 1355">Supplémentaire</td> <td data-bbox="335 795 877 851">Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire</td> <td data-bbox="877 795 1428 851">3% à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.</td> <td data-bbox="1428 795 1516 851">300</td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 851 1516 929"><i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5% sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20% du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 929 1516 1019"><i>Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 1019 1516 1288"><i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i></td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 1288 1516 1355">Autres frais supplémentaires: dépenses liés à l'Actif Sous-Jacent</td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="124 1355 1516 1713"><i>Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment CASC8 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i></td> </tr> </tbody> </table>		Frais, charges et autres coûts	En % du montant total investi	en EUR	Unique	Frais d'entrée : frais de souscription	5%	500	<i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i>				<i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i>				Courant	Non applicable	0%	0	Supplémentaire	Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire	3% à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.	300	<i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5% sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20% du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i>				<i>Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.</i>				<i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i>				Autres frais supplémentaires: dépenses liés à l'Actif Sous-Jacent				<i>Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment CASC8 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i>			
	Frais, charges et autres coûts	En % du montant total investi	en EUR																																										
Unique	Frais d'entrée : frais de souscription	5%	500																																										
<i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i>																																													
<i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i>																																													
Courant	Non applicable	0%	0																																										
Supplémentaire	Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire	3% à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.	300																																										
<i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5% sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20% du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i>																																													
<i>Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.</i>																																													
<i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment CASC8 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i>																																													
Autres frais supplémentaires: dépenses liés à l'Actif Sous-Jacent																																													
<i>Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment CASC8 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives CASC8 1A (https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8).</i>																																													
(b)	<p>Des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc peuvent être obtenues gratuitement ici :</p> <table border="1" data-bbox="124 1758 1516 1892"> <thead> <tr> <th data-bbox="124 1758 670 1803">Sujet</th> <th data-bbox="670 1758 1516 1803">Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="124 1803 670 1836">CASC8 SRL</td> <td data-bbox="670 1803 1516 1836">https://www.casc8.org/</td> </tr> <tr> <td data-bbox="124 1836 670 1870">Le projet de financement participatif</td> <td data-bbox="670 1836 1516 1870">https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8</td> </tr> <tr> <td data-bbox="124 1870 670 1892">Spreds Finance</td> <td data-bbox="670 1870 1516 1892">https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs et par email à : info@spreds.com</td> </tr> </tbody> </table>	Sujet	Source	CASC8 SRL	https://www.casc8.org/	Le projet de financement participatif	https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8	Spreds Finance	https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs et par email à : info@spreds.com																																				
Sujet	Source																																												
CASC8 SRL	https://www.casc8.org/																																												
Le projet de financement participatif	https://www.spreds.com/compartments/10461-casc8																																												
Spreds Finance	https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs et par email à : info@spreds.com																																												
(c)	<p>L'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif de la manière suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> Plaintes relatives à l'investissement dans l'Actif Sous-Jacent et à la conduite du porteur de projet: des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreds.com. Spreds transmettra toutes les questions et commentaires reçus au porteur de projet qui est seul responsable des informations fournies sur l'Actif Sous-Jacent. Plaintes concernant la conduite du prestataire de services de financement participatif: des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreds.com. <p>Vous trouverez plus d'informations ici : https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs/180.</p>																																												

Annexe A: Déclaration sur la responsabilité par rapport à la fiche d'informations clés sur l'investissement

DECLARATION ON THE KEY INVESTMENT INFORMATION SHEET

The persons responsible for the key investment information sheet are the following:

(For natural persons: name + function

For legal persons: name + registered office)

Marc HENDRIKX, CEO

Hereby,

- I/We declare that, to the best of my/our knowledge, the information contained in the key investment information sheet is in accordance with the facts and that the key investment information sheet makes no omission likely to affect its import.
- the project owner declares that, to the best of its knowledge, no information has been omitted or is materially misleading or inaccurate.
- the project owner acknowledges and declares that it is responsible for the preparation of the key investment information sheet (and any translations thereof).

Marc Hendrikx



Signature(s)

(name + signature)

Annexe B : Suite de la Partie F : Droits des investisseurs

(a) Principaux droits attachés à l'Actif Sous-Jacent (actions de CASC8)

(a) Droits aux dividendes:

Chaque action donne droit à des dividendes. Toutefois, CASC8 n'a pas l'intention de verser des dividendes au cours des prochaines années. Elle utilisera les bénéfices futurs pour la croissance future de la société.

(b) Droits de vote:

Chaque action donne droit à une voix.

(c) Droit d'accès à l'information:

Les rapports suivants seront faits:

- Sur une base annuelle: les comptes annuels et les commentaires sur les résultats ;
- De manière ponctuelle: toute information pouvant avoir un impact matériel sur l'investissement.

(d) Droits de préemption:

À l'exception des transferts libres (tels que prévus dans le pacte d'actionnaires), toute proposition de transfert par un actionnaire de ses actions à un tiers ou à un autre actionnaire est soumise à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires.

(e) Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, de CASC8 en cas d'un événement de liquidation:

Chaque actionnaire bénéficiera de manière égale de tout bénéfice/excédent.

(f) Droits de rachat:

Les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs actions par la société.

(g) Droit de souscription préférentiel:

Spreds Finance a un droit de souscription préférentiel proportionnel à toute émission d'actions (qu'il s'agisse d'un apport en numéraire ou en nature (par exemple à la suite d'une conversion de prêt)).

Toutefois, il n'y a pas de droit de souscription préférentiel en cas d'émission de titres (i) à la suite de l'exercice de warrants anti-dilution ou de l'exercice de warrants d'indemnification, (ii) à la suite d'un plan d'options sur actions pour les employés, d'un plan de bonus en actions, d'un plan d'achat d'actions, d'un plan de warrants ou de tout autre programme de participation des cadres ou (iii) à la suite d'une division d'actions ou d'une opération similaire.

(h) Cessions et/ou émission de nouvelles actions acceptées

Si l'organe d'administration et/ou les autres actionnaires de la Société Sous-Jacente souhaitent récompenser un (des) collaborateur(s) pour des services déjà rendus ou encourager des services futurs (que cette personne rende ces services à la société en tant que salarié ou indépendant), par le biais d'une cession de (une partie de) leurs actions ou par le biais d'une émission de nouvelles actions, Spreds Finance acceptera ce transfert ou cette émission, même s'il donne lieu à un droit de préemption ou à un droit de suite (proportionnel) (en renonçant à l'exercice de ses droits respectives), dans la mesure où le transfert peut être considéré comme une incitation à un collaborateur de confiance. Dans ce cas, Spreds Finance peut également céder des actions, à condition qu'il n'y ait pas de perte de l'avantage lié au Tax Shelter (le cas échéant). Si l'émission de nouvelles actions entraîne une dilution de plus de 20 % des actions de la Société Sous-Jacente, les investisseurs seront invités à voter à ce sujet lors d'une assemblée générale des titulaires de Notes Participatives.

(i) Droits de sortie conjointe lors de la survenance d'un événement majeur (par exemple : changement de contrôle, droit de suite...):

Obligation de suite (Drag along)

Spreds Finance pourrait accepter une clause de sortie conjointe sous réserve qu'au moins une majorité de 50% + 1 des actions est requise pour que les actionnaires soient obligés de vendre leur participation dans CASC8.

Droit de suite (Tag along)

Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance bénéficiera d'un droit de suite proportionnel lui permettant de vendre une partie proportionnelle de sa participation dans CASC8 dans le cas où un ou plusieurs actionnaires décident de vendre leurs parts.

Pour plus d'informations:

Statuts CASC8

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0656577261&liste=Liste

(b) et (c) Restrictions auxquelles sont soumis les valeurs mobilières, y compris les pactes d'actionnaires, ou autres arrangements empêchant leur transférabilité

Au niveau des Notes Participatives:

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des Notes Participatives. Le transfert des Notes Participatives n'est opposable à Spreds Finance qu'après inscription par Spreds Finance du transfert dans le registre des Notes Participatives applicable, suite à une demande en ce sens du cédant et du cessionnaire à Spreds Finance.

Au niveau de l'Actif Sous-Jacent:

Spreds Finance pourrait accepter une clause d'inaliénabilité selon laquelle les actionnaires de CASC8 ne peuvent pas transférer leurs actions pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans après l'investissement.

(d)	<p>Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement</p> <p>Il existe trois façons de sortir d'un investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Toutes les actions de la Société Sous-Jacente sont vendues et tous les actionnaires peuvent réaliser une sortie.</u> Pour le type d'investissement proposé par cette offre, c'est l'objectif. 2. <u>L'investisseur trouve un acheteur pour ses Notes Participatives.</u> Il est possible de vendre les Notes Participatives à un tiers à tout moment. Toutefois, ni le porteur de projet ni le prestataire de services de financement participatif n'organisent un marché secondaire à cette fin. Il incombe donc à l'investisseur de trouver lui-même un acheteur, avec lequel il convient d'un prix de vente, après quoi il demande à Spreds de mettre à jour le registre des Notes Participatives pour refléter ce changement de propriété. 3. <u>Autres options de sortie.</u> Soit Spreds Finance a reçu une offre directe pour les actions qu'elle possède, soit Spreds Finance peut vendre ses actions par l'application d'une clause de droit de suite, avec un ou plusieurs autres actionnaires. 																		
(e)	<p>Répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites)</p> <p>Les actions de la Société Sous-Jacente avant l'augmentation de capital:</p> <table border="1" data-bbox="124 645 1525 719"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>% de droits de vote</th> <th>% d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entrepreneurs</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les fonds propres de CASC8 s'élèvent actuellement à 18 600 €, représentés par 120 actions ordinaires, sans capital autorisé. Les actions ont été entièrement libérées.</p> <p>Les actions de la Société Sous-Jacente après l'augmentation de capital:</p> <table border="1" data-bbox="124 882 1516 1043"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>% de droits de vote</th> <th>% d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance</td> <td>3,32%</td> <td>3,32%</td> </tr> <tr> <td>Entrepreneurs</td> <td>90,31%</td> <td>90,31%</td> </tr> <tr> <td>Autres actionnaires</td> <td>6,37%</td> <td>6,37%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Comme mentionné ci-dessus, CASC8 a déjà pu sécuriser des fonds des investisseurs institutionnels. La société recevra notamment 675 000 € de VLAIO en subvention et 200 000 € de BAN VLAANDEREN sous forme de fonds propres (equity). Etant donné que VLAIO ne recevra pas de parts en échange de la subvention, cet investissement n'a pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.</p> <p>Les fonds propres de CASC8, après souscription intégrale de l'augmentation de capital (et un fractionnement des parts pour arriver à 170 000 actions avant l'augmentation de capital), s'élèveront à 1 843 600 €, représentés par 188 250 actions ordinaires, sans capital autorisé. Les nouvelles actions seront entièrement libérées.</p>	Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions	Entrepreneurs	100%	100%	Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions	Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance	3,32%	3,32%	Entrepreneurs	90,31%	90,31%	Autres actionnaires	6,37%	6,37%
Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions																	
Entrepreneurs	100%	100%																	
Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions																	
Le compartiment CASC8 1A de Spreds Finance	3,32%	3,32%																	
Entrepreneurs	90,31%	90,31%																	
Autres actionnaires	6,37%	6,37%																	